

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi tenue dans la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, arrondissement de Chicoutimi, **le 3 juin 2024, à 8h45.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DÉROGATIONS MINEURES – PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC – ADOPTION**
  - 2.1 Katy Simard (Mathieu Tremblay) – Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3025, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5438 (id-17022)
  - 2.2 Immobilier JB2 inc. (Jean-Benoit Martel) – 146 à 148, rue Bossé, Chicoutimi – DM-5570 (id-17477)
  - 2.3 9477-0070 Québec inc. (Lemay, Michaud architecture et design inc.) – 658 à 700, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-5576 (id-17509)
  - 2.4 Mélanie Jobin – 1830, rue du Liseron, Chicoutimi – DM-5583 (id-17561)
  - 2.5 Michel Tremblay – 421 à 425, rue Jobin, Chicoutimi – DM-5584 (id-17525)
  - 2.6 Les constructions Husu Ltée – 1462 à 1480, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-5585 (id-17573)
  - 2.7 Le Séminaire de Chicoutimi (Bianca Tremblay) – 679 à 681, rue Chabanel, Chicoutimi – DM-5586 (id-17562)
  - 2.8 Immeuble 1695 inc. – 1695, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5587 (id-17563)
  - 2.9 Frédérick Guérin (Dany Gaboury) – Lot 5 012 757 du cadastre du Québec, adjacent au 1006, Montée du Boisé, Laterrière – DM-5588 (id-17523)
  - 2.10 Immeuble MCJR inc. (Sophie St-Gelais) – 1616, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5589 (id-17579)
  - 2.11 9267-8598 Québec inc. (Sophie St-Gelais) – 205, rue des Laurentides, Chicoutimi – DM-5590 (id-17578)
  - 2.12 Katy Simard (Mathieu Tremblay) – 3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5591 (id-17582)
  - 2.13 Katy Simard (Mathieu Tremblay) – Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5592 (id-17581)
3. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**
4. **VARIA**
5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
6. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

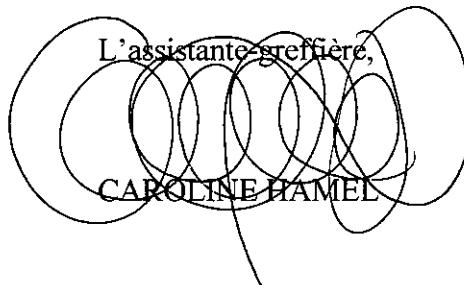
La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi aura lieu le 18 juin 2024 à 12 h dans la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, Chicoutimi.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ à Saguenay ce 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

CH/sg

L'assistante-greffière,  
  
CAROLINE HAMEL

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES  
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance extraordinaire qui se tiendra le 3 juin 2024 à 8h45 à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

2.1. **Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3025, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5438 (id 17022)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une (1) habitation multifamiliale, catégorie B (H5) à structure détachée sur un terrain d'une largeur sur rue minimale de 6 mètres au lieu de 20 mètres, avec une marge avant maximale de 47,2 mètres au lieu de 7,5 mètres, avec une marge arrière minimale de 7,5 mètres au lieu de 10 mètres et autoriser l'absence en partie d'une bande gazonnée ou paysagée en bordure des lignes latérales, sur un immeuble situé sur une partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3025, boulevard Saint Jean Baptiste, Chicoutimi.

2.2. **146 à 148, rue Bossé, Chicoutimi – DM-5570 (id-17477)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) bâtiment à usage multifamilial de catégorie B (H5) avec un (1) abri d'auto attenant, avec une marge latérale droite minimale de 3 mètres au lieu de 3,5 mètres, avec une marge arrière minimale de 0,6 mètre au lieu de 3,5 mètres, avec absence de bandes gazonnées en bordure d'une ligne latérale gauche et arrière de terrain, avec trois (3) cases de stationnement au lieu de cinq (5), avec une allée d'accès à double sens d'une largeur minimale de 3,6 mètres au lieu de 5 mètres et autoriser l'implantation de conteneurs à déchet sur le lot adjacent, sur un immeuble situé au 146 à 148, rue Bossé, Chicoutimi.

2.3. **658 à 700, rue Racine Est, Chicoutimi – DM-5576 (id-17509)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'escaliers extérieurs menant au 2<sup>e</sup> étage en cour avant au lieu d'être en cour latérale, sur un immeuble situé au 658 à 700, rue Racine Est, Chicoutimi.

2.4. **1830, rue du Liseron, Chicoutimi – DM-5583 (id-17561)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un (1) garage détaché avec un retrait minimal de 3 mètres au lieu de 5 mètres par rapport à la façade du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 1830, rue du Liseron, Chicoutimi.

2.5. **421 à 425, rue Jobin, Chicoutimi – DM-5584 (id-17525)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une (1) habitation multifamiliale, catégorie A (quatre (4) logements) avec une marge avant minimale de 1 mètre au lieu de 2,5 mètres et une marge arrière minimale de 6,5 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 421 à 425, rue Jobin, Chicoutimi.

2.6. **1462 à 1480, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-5585 (id-17573)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en conservant la marge avant de 22,75 mètres au lieu d'un maximum de 17,25 mètres, sur un immeuble situé au 1462 à 1480, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, à la condition que :

- L'aménagement de la propriété devra respecter le plan d'aménagement accompagnant le permis de construction numéro P-2017-70281-1 en date du 2 octobre 2017.

2.7. **679 à 681, rue Chabanel, Chicoutimi – DM-5586 (id 17562)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) pavillon avec une superficie maximale de 66,9 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés et comprenant des murs fermés excédant une hauteur de 1,1 mètre, sur un immeuble situé au 679 à 681, rue Chabanel, Chicoutimi.

2.8

**1695, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5587 (id-17563)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'enseignes sur la toiture du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 1695, boulevard Talbot, Chicoutimi, à la condition que :

- Les enseignes doivent être fixées sur une structure en cannelures d'aluminium, le tout, tel qu'illustré sur le plan présentant l'option 1.

2.9

**Lot 5 012 757 du cadastre du Québec, adjacent au 1006, Montée du Boisé, Laterrière – DM-5588 (id-17523)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) garage détaché en cour avant à une distance minimale de 15,3 mètres de la ligne de rue, sur un immeuble situé sur le lot 5 012 757 du cadastre du Québec, adjacent au 1006, Montée du Boisé, Laterrière.

2.10

**1616, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-5589 (id-17579)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'absence d'une bande gazonnée en bordure d'une ligne latérale gauche et l'absence en partie d'une bande gazonnée en bordure d'une ligne arrière, sur un immeuble situé au 1616, boulevard Talbot, Chicoutimi.

2.11

**205, rue des Laurentides, Chicoutimi – DM-5590 (id-17578)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'absence en partie d'une bande gazonnée en bordure d'une ligne latérale droite et arrière, sur un immeuble situé au 205, rue des Laurentides, Chicoutimi.

2.12

**3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5591 (id 17582)** demande une dérogation mineure visant à autoriser une absence de bande gazonnée ou paysagée entre le stationnement et la ligne de rue et en bordure de la ligne latérale gauche de terrain, sur un immeuble situé au 3039 à 3053, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

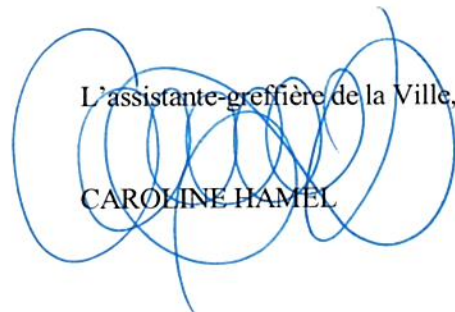
2.13

**Partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – DM-5592 (id 17581)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, catégorie B (H5) à structure détachée avec une marge latérale gauche minimale de 2,8 mètres au lieu de 6 mètres et avec une marge latérale droite minimale de 5,6 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé sur une partie du lot existant 3 803 534 du cadastre du Québec, futur 3031, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 16 mai 2024

L'assistante-greffière de la Ville,  
  
CAROLINE HAMÉL

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Caroline Hamel, assistante-greffière de la Ville de Saguenay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public concernant la demande de dérogation mineure qui sera adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement de Chicoutimi prévue le 3 juin 2024 dont l'original est annexé aux présentes a été diffusé conformément aux prescriptions du règlement VS-R-2023-137 et à la Loi, de la manière suivante :

- a) En affichant une copie conforme dudit avis à l'endroit prévu à cette fin dans l'hôtel de ville le 16 mai 2024;
- b) En publiant une copie dudit avis sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics> le 16 mai 2024;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL

CH/sg